

SEANCE DU
15 JANVIER 2026

RAPPORT N° VI-1
26SGADB0016

Nombre de conseillers en exercice :

25

Nombre de conseillers présents :

18

Date de convocation :

9 janvier 2026

Date d'affichage :

16 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go (rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLETROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Jérémie PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU - M. Jean-Claude LAGRANGE

VICE-PRESIDENTS

OBJET:

Assainissement - Programme d'opérations
2026 - Demandes d'aides financières

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

CONSEILLERS DELEGUES

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 23

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Cyril GOMET

Mme Jeanne-Danièle PICARD

M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)

M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)

Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 23

SECRETAIRE DE SEANCE :

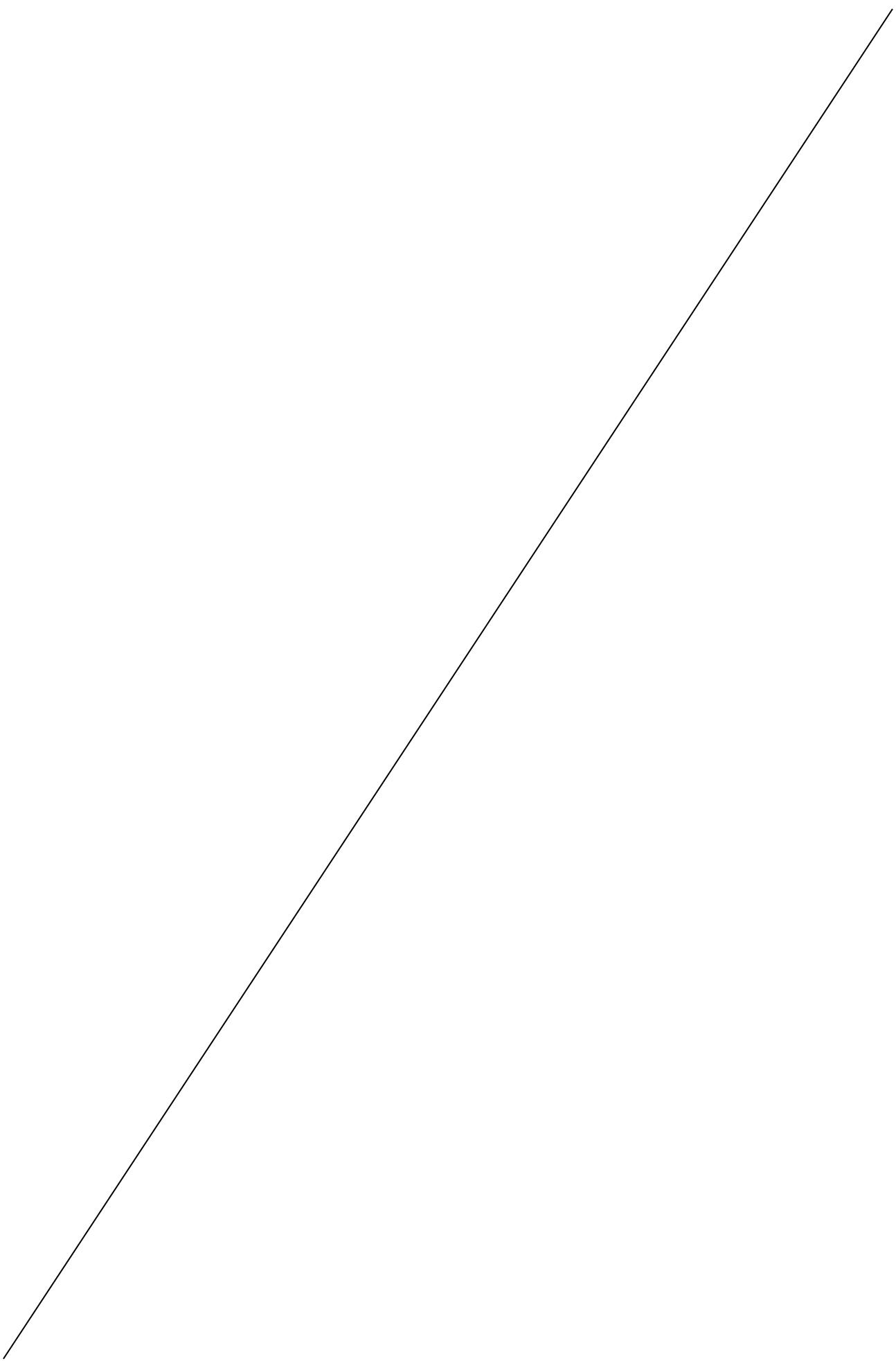
Mme Evelyne COUILLETROT

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 2



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau peut bénéficier, pour mener à bien les politiques d'amélioration des systèmes d'eau potable et d'assainissement, d'aides financières de la part des agences de l'eau, éventuellement complétées par d'autres financeurs sur les ressources en eau.

Ces aides sont des subventions ou avances proportionnelles aux dépenses engagées. Les taux d'aides dépendent du type d'opération pris en considération.

Il est proposé de solliciter les aides maximales pour les opérations suivantes dont le montant et le taux sont précisés de manière indicative.

Assainissement :

Opération	Montant des travaux	Taux d'aide financière Agence de l'eau Loire Bretagne
Blanzy – rue de la République - Travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées	165 000 € HT	25%
Le Creusot – rue d'Aiguebelle - Travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées	160 000 € HT	25%
Le Creusot – rue du Maréchal Joffre - Travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées	600 000 € HT	25%
Le Breuil – Station de traitement des eaux usées du Bourg – Travaux d'amélioration / reconstruction	1 237 717 € HT	25%
Genelard – Station de traitement des eaux usées du Bourg – Travaux d'amélioration / reconstruction	4 280 474 € HT	25%
Sanvignes – Station de traitement des eaux usées des Essarts – Travaux d'amélioration / reconstruction	5 410 314 € HT	25%

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

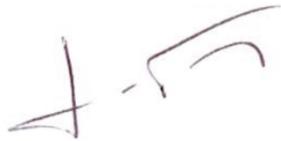
LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De solliciter les aides financières aux taux les plus élevés possibles, selon le programme détaillé ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières.
- D'inscrire les recettes et dépenses sur les lignes correspondantes des budgets principal et annexes de l'eau et de l'assainissement.

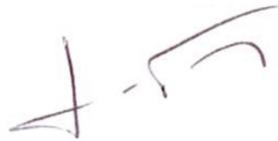
Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 janvier 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-Marc FRIZOT



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-Marc FRIZOT



La secrétaire de séance,
Evelyne COUILLOT

